

## Concours ITRF – Session 2011

### I – Informations sur les concours

L'ouverture des inscriptions à l'ensemble des concours et examens professionnels ITRF de catégories A, B et C, de la session 2011, **début** le **Lundi 28 février 2011 à 12h** (heure de Paris) et **se termine** le **vendredi 25 mars 2011 à 12h** (heure de Paris).

Les informations sur les modalités d'inscription et les conditions à remplir pour chaque catégorie de concours sont en ligne sur le site du ministère : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf>

Les métiers de la recherche et de la formation sont classés par emplois-types répartis en 8 branches d'activité professionnelle. Pour plus d'informations, consultez le REFérentiel des Emplois-types de la Recherche et de l'ENseignement Supérieur (REFERENS) : <http://referens.univ-poitiers.fr/version/men/default.asp>

Les annales des épreuves d'admissibilité et d'admission, proposées par branche d'activité professionnelle et par session, sont mises à votre disposition sur le site de l'université Claude Bernard Lyon I : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23348/annales-des-concours-i.t.r.f.html>

### II – Calendrier prévisionnel des épreuves

Le ministère prévoit, cette année, une prise de fonctions des lauréats au 15 septembre 2011. Le calendrier des épreuves d'admissibilité et d'admission est par conséquent très serré.

Il est prévu, pour les concours de catégorie A, d'organiser l'épreuve d'admissibilité : avant le 20 mai 2011 et l'épreuve d'admission : avant le 20 juillet 2011.

Concernant les concours de catégories B et C, les épreuves d'admissibilité et d'admission auront lieu avant le 24 juin 2011.

*J'attire votre attention sur l'importance de l'adresse e-mail que vous communiquez lors de votre inscription aux concours. Comme l'an dernier, vous recevrez vos convocations aux épreuves de concours sur votre adresse électronique. **Aucune convocation ne sera envoyée par courrier.***

### III – Affectation des lauréats

**Nouveauté très importante :** Les lauréats des concours de catégorie A **saisissent** leurs vœux et enregistrent leur acceptation pendant les vacances d'été, et prennent leurs fonctions le 15 septembre 2011 (voir tableau ci-dessous).

Les lauréats des concours de catégorie A saisissent leurs vœux d'affectation sur Lauréat-IT : <b>[!]</b> Cette opération se déroule durant les congés d'été, mais via une application web accessible de n'importe quel point d'accès à Internet.	<b>Du 26 juillet 2011 au 12 août 2011</b>
Les lauréats des concours de catégorie A impriment leur avis d'affectation, et enregistrent leur acceptation du poste sur Résultat-IT : <b>[!]</b> Après réception de l'avis d'affectation, les candidats disposent d'un délai de <u>8 jours</u> pour enregistrer l'acceptation de leur affectation.	<b>Du 29 août 2011 au 06 septembre 2011</b>
<b>Prises de fonctions</b>	<b>15 septembre 2011</b>